

GLOBAL X

par Mirae Asset

—

FNB GLOBAL X ACTIF OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS

(AUPARAVANT, FNB HORIZONS ACTIF OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS)

(HAB : TSX)

RAPPORT ANNUEL | 31 DÉCEMBRE 2024

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction	7
Faits saillants de nature financière	12
Rendement passé	15
Sommaire du portefeuille de placements	16

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

19

ÉTATS FINANCIERS

États de la situation financière	22
États du résultat global	23
États de l'évolution de la situation financière	24
États des flux de trésorerie	25
Tableau des placements	26
Notes afférentes aux états financiers	37

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

Message du chef de la direction

L'année 2024 tire à sa fin, et je crois qu'elle aura été l'une des plus importantes et des plus marquantes de notre histoire.

Après avoir annoncé publiquement notre intention de procéder au début du mois de mars au repositionnement de la marque, nous avons terminé le processus de changement de nom de Horizons ETFs pour celui de Global X Investments Canada Inc. (« **Global X** ») le 1^{er} mai 2024.

Notre décision de repositionner la marque auprès d'investisseurs comme vous était motivée par le désir d'offrir aux Canadiens le meilleur des deux mondes : la force, la portée étendue et le réseau mondial d'experts qui sont associés à la marque Global X reconnue à l'échelle internationale, ainsi que l'expertise et le soutien locaux continus que nous offrons pour évoluer dans le monde canadien des investissements.

En intégrant la plateforme Global X, nous faisons partie d'une organisation plus importante, comptant au delà de 100 milliards de dollars d'actifs de FNB sous gestion dans le monde, soutenus par notre société mère, Mirae Asset, qui a plus de 800 milliards de dollars d'actifs dans 19 pays et marchés mondiaux autour du globe.

Malgré tout, nombre des FNB de notre gamme – l'une des plus vastes et offerte depuis le plus longtemps au Canada – continuent de se négocier selon les symboles et les mandats initiaux, tandis que les fonds qui étaient offerts sous la marque Horizons ont été renommés Global X. Une autre décision que nous avons prise en ayant à cœur l'intérêt de nos investisseurs.

L'an prochain et par la suite, nous demeurons déterminés à aider les Canadiens à s'y retrouver dans les tendances émergentes qui façonnent les marchés et à en tirer parti, tout en offrant des solutions de placement et une expérience client exceptionnelles.

Je suis fier de souligner d'autres progrès réalisés par Global X depuis le début de l'année, au sein de notre entreprise et pour nos investisseurs.

En juin, Global X a été reconnu en tant que fournisseur de FNB de l'année lors des Wealth Professional Awards 2024. Ce prix récompense le cabinet de gestion d'actifs exceptionnel qui se spécialise dans les fonds négociés en bourse (FNB) et qui offre constamment des services-conseils de qualité supérieure tout en repoussant les limites de l'innovation et des meilleures pratiques sectorielles pour les 12 derniers mois. Cette reconnaissance témoigne de notre engagement à offrir des solutions de placement de grande qualité et souligne la position de Global X en tant que chef de file du secteur canadien des FNB.

Cette année, nous avons lancé 27 FNB, soit le plus grand nombre de fonds lancés en une seule année de toute notre histoire.

En partenariat avec les principaux fournisseurs d'indices mondiaux, notamment Nasdaq, S&P, FTSE Russell et MSCI, nous avons élargi notre gamme de FNB d'actions essentiels, qui offre une exposition aux indices de référence à faible coût, avec 17 nouveaux FNB, y compris des stratégies de superposition d'options d'achat couvertes innovantes et à faible effet de levier. Notre gamme élargie de FNB d'actions essentiels vise à permettre aux Canadiens d'investir comme ils le veulent, qu'ils recherchent un plus grand potentiel de revenu, un potentiel de croissance accru ou les deux.

Nous avons également lancé notre gamme de FNB « Le meilleur du Canada », qui offre une exposition aux principaux secteurs canadiens, y compris les télécommunications, l'assurance ainsi que l'épicerie et les produits de base, et aux plus grandes entreprises qui les dirigent.

Sur le plan thématique, les mandats des nouveaux FNB lancés ont porté sur la révolution émergente de l'IA, par l'entremise du FNB Global X Indice intelligence artificielle et technologie (« **AIGO** »), et sur les géants mondiaux d'aujourd'hui, par l'entremise du FNB Global X Indice Top 10 d'actions de valeurs sûres en innovation (« **TTX** »).

Beaucoup d'autres lancements intéressants sont envisagés pour 2025, et je serai ravi de vous communiquer d'autres détails sous peu.

À Global X, nous misons sur l'innovation dans tout ce que nous faisons. Qu'il s'agisse de nos origines en tant que l'un des premiers fournisseurs de FNB au Canada ou de notre fière tradition de lancement de produits de placement inédits, nous sommes guidés par l'audace, une vision et un engagement à offrir une qualité et une expérience client exceptionnelles.

La devise de notre nouvelle marque est « Valoriser l'investissement grâce à l'innovation » et nous nous engageons à être là, à vos côtés, pour vous aider à explorer tout un univers de possibilités d'investissement et d'occasions à l'échelle mondiale.

Je vous remercie de votre soutien indéfectible.

Salutations cordiales,



Rohit Mehta

Président et chef de la direction de Global X Investments Canada Inc.

CETTE PAGE A INTENTIONNELLEMENT ÉTÉ LAISSÉE EN BLANC

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du FNB Global X Actif obligations de sociétés (auparavant, FNB Horizons Actif obligations de sociétés) (« HAB » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers annuels audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement, auprès du gestionnaire du FNB, soit Global X Investments Canada Inc. (« Global X » ou le « gestionnaire »), une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745 pour la région de Toronto, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, ou en consultant notre site Web au www.globalx.ca ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs, y compris notamment les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégies de placement

L'objectif de placement de HAB est d'obtenir une croissance du capital à long terme et de générer un revenu élevé. HAB investit principalement dans un portefeuille composé de titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance) de sociétés canadiennes et américaines, soit directement, soit indirectement en investissant dans des titres d'autres fonds d'investissement, notamment de fonds inscrits en bourse, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

Le sous-conseiller du FNB, Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller »), a recours à la recherche fondamentale sur le crédit pour choisir des titres de sociétés qui, selon l'avis du sous-conseiller sur le secteur et les perspectives de croissance de la société, semblent offrir des rendements rajustés en fonction du risque supérieurs à ceux des indices d'obligations de sociétés gérés passivement. Lorsque le sous-conseiller croit que les taux d'intérêt augmenteront, il pourrait choisir des titres dont les échéances sont plus courtes et lorsqu'il croit que les taux d'intérêt diminueront, il pourrait choisir des titres dont les durées sont plus longues.

Le sous-conseiller cherche à diversifier le portefeuille selon le secteur d'activité et la région géographique, et se fonde sur sa recherche fondamentale approfondie sur le crédit, son opinion des tendances du marché, son analyse de la position concurrentielle de la société et son examen du rendement, en fonction du risque que comporte la société et des conditions générales du marché, pour choisir des titres pour le FNB.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Afin de gérer la liquidité du portefeuille, le sous-conseiller peut, à l'occasion, investir dans des titres de créance ou des instruments du marché monétaire émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou le gouvernement d'une de ses provinces ou d'un de ses territoires, ou émis ou garantis par le gouvernement des États-Unis.

HAB peut, à l'occasion, utiliser des instruments dérivés, y compris des contrats à terme standardisés et des swaps sur défaillance de crédit, pour gérer la durée, le risque de crédit, le rendement du portefeuille et le risque lié au marché. HAB peut également utiliser des instruments dérivés pour gérer le risque de change.

HAB peut se fonder sur des dispenses des autorités de réglementation en valeurs mobilières lui permettant d'acheter des titres d'un émetteur apparenté au sous-conseiller, si certaines conditions sont respectées. Plus particulièrement, le placement doit être conforme à l'objectif de placement de HAB, ou nécessaire pour l'atteindre. Le placement doit également être approuvé par le comité d'examen indépendant (« CEI ») et il doit respecter d'autres dispositions du Règlement 81-107.

HAB peut conclure des opérations de prêt de titres dans la mesure permise par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus du FNB pour une explication détaillée des restrictions de HAB en matière de placement.

Risques

Le gestionnaire examine le niveau de risque du FNB au moins une fois l'an, et lorsque l'objectif de placement ou les stratégies de placement du FNB ont changé de façon importante. Aucun changement n'a influé de manière importante sur le niveau du risque global auquel le FNB a été exposé au cours de la période. Le niveau de risque actuel du FNB est : faible.

Les niveaux de risque sont déterminés en fonction de la volatilité historique du FNB, calculée selon l'écart-type entre son rendement et sa moyenne. La catégorie de risque du FNB peut changer au fil du temps et la volatilité historique n'est pas représentative de la volatilité future. Règle générale, le niveau de risque du FNB lui est assigné d'après un écart-type de son rendement sur 10 ans et le rendement de l'indice sous-jacent ou d'un substitut applicable. Si le gestionnaire juge que les résultats obtenus selon cette méthode ne sont pas représentatifs de la volatilité future du FNB, le niveau de risque peut être déterminé en fonction de la catégorie du FNB. Les niveaux de risque ne devraient pas tenir lieu de solution de rechange à une évaluation complète et appropriée du caractère adéquat du placement ou à son évaluation financière par un conseiller en placement.

Une liste des risques et une description complète de chaque risque auxquels un placement dans le FNB est exposé sont présentés dans le prospectus le plus récent du FNB. Il est possible de se procurer le prospectus le plus récent en accédant au site www.globalx.ca ou au site www.sedarplus.ca, ou encore en communiquant directement avec Global X Investments Canada Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.

Résultats d'exploitation

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les parts du FNB ont produit un rendement de 7,24 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, l'indice ICE Bank of America Merrill Lynch Canada Corporate Bond a dégagé un rendement de 7,11 % pour la même période.

L'indice suit le rendement des titres d'emprunt garantis et titrisés de sociétés de première qualité libellés en dollars canadiens qui sont émis sur le marché intérieur du Canada.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Revue générale du marché

Les rendements obligataires nord-américains ont augmenté et la courbe de rendement s'est accentuée au cours des trois premiers mois de l'exercice. Au premier trimestre, l'économie a été résiliente et l'inflation est demeurée élevée aux États-Unis. Le ralentissement de la croissance mondiale et l'inflation ont renforcé la perception selon laquelle les conditions financières étaient tendues et se répercutaient sur l'économie mondiale. Étant donné l'offre excédentaire dans l'économie et la baisse de l'inflation, la Banque du Canada avait bon espoir de pouvoir atteindre sa cible d'inflation de 2 % au fil du temps. Par conséquent, le Conseil des gouverneurs de la Banque du Canada a déclaré que la politique monétaire n'avait plus besoin d'être aussi restrictive. L'inflation a reculé par rapport aux sommets de 2022 et l'ampleur des hausses de prix s'est amoindrie. Les données économiques ont finalement commencé à signaler un ralentissement, montrant que la politique monétaire restrictive contribuait à modérer l'économie.

Plus tard au deuxième trimestre, un atterrissage en douceur est devenu de plus en plus probable, situation nécessitant des baisses de taux d'intérêt avant la fin de l'année. Les rendements des obligations nord-américaines ont baissé considérablement au cours du troisième trimestre et les courbes de rendement sont passées de l'inversion à une pente positive, une situation que nous n'avions pas vue depuis plus de deux ans. La Réserve fédérale (la « Fed ») a sorti l'artillerie lourde pour commencer son cycle de baisse des taux en septembre. En abaissant les taux de 50 points de base, elle a surpris certains investisseurs qui s'attendaient à une baisse plus modeste de 25 points de base. Le taux de chômage a continué de monter légèrement et l'inflation a continué de progresser vers la cible d'inflation de la Fed. La Banque du Canada a continué de réduire son taux cible du financement à un jour au cours du trimestre pour le fixer à 4,25 %. Malgré un peu d'agitation causée par les craintes de récession au cours du trimestre, l'aversion pour le risque a été de courte durée en raison du virage moins interventionniste des banques centrales.

Les rendements des obligations nord-américaines ont augmenté au dernier trimestre de l'exercice, surtout aux États-Unis, où le gouvernement nouvellement élu avait promis de réduire les impôts et les dépenses budgétaires pour stimuler la croissance économique. À la fin septembre, le marché s'attendait à ce que la Fed abaisse les taux à 3 % en 2025, mais depuis l'élection, les investisseurs s'attendent plutôt à ce que ce soit autour de 4 %. Des dépenses plus élevées feraient augmenter le déficit ainsi que l'offre d'obligations, et comme la capacité de production de l'économie américaine est déjà dépassée, de nouvelles mesures de stimulation pourraient relancer l'inflation. Les investisseurs essaient aussi de composer avec l'éventuelle politique commerciale américaine qui, si les tarifs douaniers étaient imposés, pourrait à la fois avoir un effet inflationniste et nuire à la croissance économique. Après avoir abaissé les taux de 25 points de base en décembre pour les ramener à 4,50 %, la Fed a paru beaucoup plus prudente quant au rythme des prochaines baisses en 2025.

Revue du portefeuille

Après déduction des frais, le rendement du FNB a été supérieur de 29 points de base à celui de l'indice de référence pour l'année. Notre performance est attribuable en grande partie à l'écart de rendement du portefeuille et à la pondération des secteurs des communications, des services financiers et de l'immobilier. La sélection de titres dans ces secteurs a également eu un effet favorable, surtout les titres des sous-secteurs des télécommunications, des banques, de l'assurance et des FPI.

Perspectives

La Banque du Canada a été très déterminée en 2024, abaissant ses taux de 175 points de base pour les ramener à 3,25 %. Maintenant que les taux sont à l'extrémité supérieure de leur fourchette neutre, la Banque est en bien meilleure posture et les baisses de taux seront vraisemblablement moins nombreuses en 2025. Nous nous attendons à ce que la Banque ramène les taux à environ 2,75 %. L'économie demeure léthargique et l'inflation a reculé, mais il n'y a pas de chute vertigineuse. Les taux plus bas devraient commencer à se répercuter dans l'économie, ce qui devrait stimuler la croissance au fil de l'année. Les tarifs douaniers auraient un effet néfaste sur l'économie canadienne, mais celui-ci pourrait être neutralisé par des mesures de relance budgétaire, la dévaluation de la monnaie et de nouvelles baisses des taux d'intérêt. Nous ferons preuve de prudence jusqu'à ce que les détails soient connus, et compte tenu de la récente remontée des taux, nous avons allongé la duration du portefeuille de sorte qu'elle dépasse à nouveau celle de l'indice

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

de référence. Selon notre scénario de référence, la Banque réussira un atterrissage en douceur, mais nous prévoyons de la volatilité et des occasions au fil de ce cycle d'assouplissement. Un nouveau gouvernement au Canada ajoutera une couche d'incertitude, et une flambée des risques géopolitiques pourrait mettre sous pression les actifs porteurs de risque.

Les écarts de taux sur les obligations de première qualité reflètent un scénario d'atterrissage en douceur, où l'économie au Canada affiche une croissance en deçà de son potentiel pour un certain temps, mais évite la récession, où l'inflation tend vers la cible et la Banque ramène les taux à un niveau neutre, et où l'économie finit par renouer avec la croissance. Nous avons établi une légère surpondération et nous serons à la recherche d'occasions intéressantes pour étoffer cette position, mais, en parallèle, si les écarts se resserrent sensiblement, nous envisagerons la prise de bénéfices. Nous continuerons de mettre l'accent sur le segment à court terme de la courbe et sur les secteurs de grande qualité ou sur les titres dans lesquels nous voyons de la valeur.

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le FNB a généré un résultat global brut de 26 444 005 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à 27 790 130 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 2 109 512 \$ (2 145 277 \$ en 2023), dont une tranche de 34 337 \$ (79 660 \$ en 2023) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de l'exercice, le FNB a distribué un montant de 12 967 868 \$ aux porteurs de parts (14 064 450 \$ en 2023).

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Événements récents

Outre ceux indiqués ci-après, il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Changement de dénomination

Avec prise d'effet le 1^{er} mai 2024, Horizons ETFs Management (Canada) Inc., gestionnaire du FNB, a procédé à un changement de marque pour adopter le nom de Global X Investments Canada Inc. Le changement de dénomination n'a pas eu d'incidence sur les activités quotidiennes du FNB. Les activités, le personnel et les responsabilités du gestionnaire demeurent les mêmes.

Changement de dénomination du FNB

Avec prise d'effet le 1^{er} mai 2024, le nom du FNB Horizons Actif obligations de sociétés a été changé pour FNB Global X Actif obligations de sociétés. Le changement de dénomination du FNB avait été effectué pour refléter la marque Global X.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de placements

Le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB est Global X Investments Canada Inc. dont l'adresse est le 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7, société constituée en vertu des lois de l'Ontario.

Si le FNB investit dans d'autres FNB de Global X, Global X pourrait recevoir des frais de gestion relativement aux actifs du FNB investis dans ces FNB de Global X. De plus, tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 14) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB aux 31 décembre 2024 et 2023 figurent aux états de la situation financière.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB des cinq derniers exercices. Ces renseignements proviennent des présents états financiers annuels audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par part du FNB

Exercice ¹⁾	2024	2023	2022	2021	2020
Actif net à l'ouverture de l'exercice	9,93	9,55	11,03	11,50	10,96 \$
Augmentation (diminution) liée à l'exploitation					
Total des revenus	0,44	0,42	0,39	0,38	0,38
Total des charges	(0,06)	(0,06)	(0,06)	(0,07)	(0,07)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour l'exercice	0,01	(0,22)	(0,21)	0,17	0,05
Profits (pertes) latent(e)s pour l'exercice	0,33	0,57	(1,28)	(0,71)	0,51
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation²⁾	0,72	0,71	(1,16)	(0,23)	0,87
Distributions					
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,38)	(0,36)	(0,34)	(0,31)	(0,32)
À partir des gains en capital nets réalisés	–	–	–	(0,01)	–
Remboursement de capital	–	(0,03)	(0,04)	–	(0,02)
Total des distributions³⁾	(0,38)	(0,39)	(0,38)	(0,32)	(0,34)
Actif net à la clôture de l'exercice⁴⁾	10,25	9,93	9,55	11,03	11,50 \$

1. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Les distributions de revenu, de dividendes et (ou) de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées dans le remboursement de capital, le cas échéant, ont pour effet de diminuer le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste « À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes) ».

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Exercice ¹⁾	2024	2023	2022	2021	2020
Valeur liquidative (en milliers)	354 639	324 613	328 577	460 399	611 305 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	34 592	32 688	34 408	41 751	53 144
Ratio des frais de gestion ²⁾	0,61 %	0,59 %	0,60 %	0,59 %	0,59 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions ³⁾	0,62 %	0,62 %	0,61 %	0,61 %	0,61 %
Ratio des frais de transaction ⁴⁾	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁵⁾	55,08 %	73,06 %	40,62 %	36,98 %	27,58 %
Valeur liquidative par part à la clôture de l'exercice	10,25	9,93	9,55	11,03	11,50 \$
Cours de clôture	10,26	9,90	9,61	11,04	11,51 \$

1. Les renseignements sont fournis aux 31 décembre des exercices présentés.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant l'exercice. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renoncations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de placements et le marketing.
3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de l'exercice. En général, les coûts de transaction liés à l'achat ou à la vente des titres à revenu fixe sont intégrés au prix de ces transactions et ils ne sont donc pas inclus dans le ratio des frais de transaction.
5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,50 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-après présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de l'exercice.

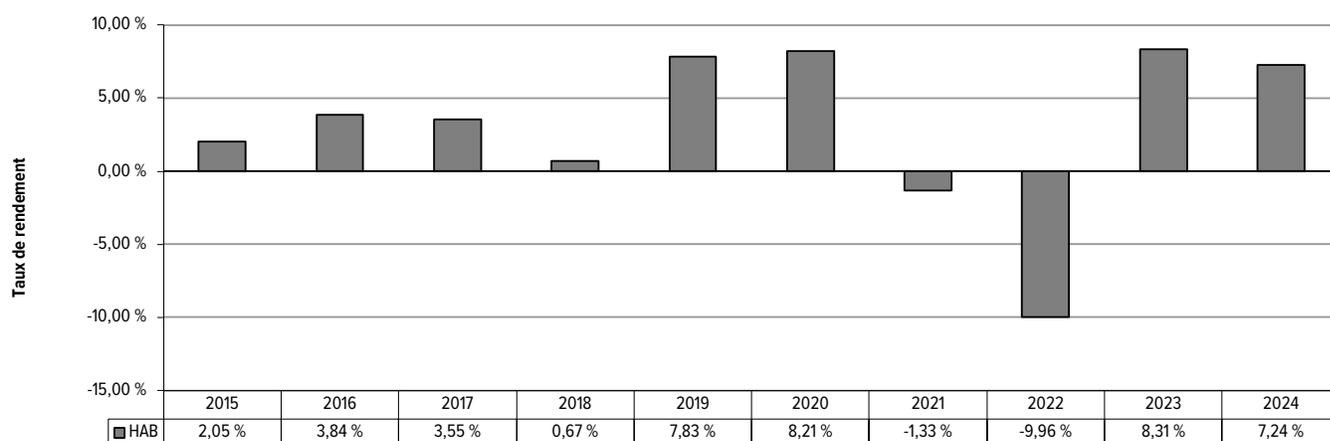
Marketing	Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge
10 %	88 %	2 %

Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et d'autres frais ainsi que des taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base ajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les périodes indiquées, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 14 juillet 2010.

Rendement composé annuel

Le tableau suivant présente le rendement total composé annuel du FNB depuis sa création et pour les exercices compris dans la période close le 31 décembre 2024 par rapport à un indice de marché comparable. Ce tableau ne sert qu'à illustrer l'incidence du taux de croissance composé et ne vise pas à refléter les valeurs futures du FNB ni les rendements futurs de ses placements.

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
FNB Global X Actif obligations de sociétés	7,24 %	1,50 %	2,23 %	2,89 %
Indice ICE BofA Merrill Lynch Canada Corporate Bond	7,11 %	1,41 %	2,24 %	2,99 %
Indice ICE BofA Merrill Lynch Canada Broad Market	4,12 %	-0,66 %	0,71 %	1,95 %

Le FNB a commencé ses activités le 14 juillet 2010.

Sommaire du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2024

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Titres à revenu fixe canadiens	338 589 235 \$	95,47 %
Titres à revenu fixe américains	11 485 550	3,24 %
Titres à revenu fixe mondiaux	1 812 864	0,51 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	711 980	0,20 %
Dépôts de couverture	1 661	0,00 %
Autres actifs, moins les passifs	2 037 957	0,58 %
	354 639 247 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Obligations de sociétés	329 985 387 \$	93,04 %
Obligations municipales	7 314 000	2,06 %
Obligations gouvernementales	7 180 205	2,02 %
Titres adossés à des actifs	5 467 153	1,55 %
Obligations convertibles	1 633 938	0,46 %
Titres adossés à des créances hypothécaires	306 966	0,09 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	711 980	0,20 %
Dépôts de couverture	1 661	0,00 %
Autres actifs, moins les passifs	2 037 957	0,58 %
	354 639 247 \$	100,00 %

Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 31 décembre 2024

25 principaux placements*	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
La Banque Toronto-Dominion	5,81 %
Banque de Montréal	5,29 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	4,23 %
Rogers Communications Inc.	4,17 %
Bell Canada	3,94 %
Banque Royale du Canada	2,99 %
Fédération des caisses Desjardins du Québec	2,96 %
Enbridge Inc.	2,76 %
TransCanada PipeLines Ltd.	2,49 %
TELUS Corp.	2,46 %
Financière Sun Life Inc.	2,37 %
Inter Pipeline Ltd.	2,08 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	2,05 %
Gouvernement du Canada	2,02 %
Banque Nationale du Canada	1,99 %
Hydro One Inc.	1,90 %
Pembina Pipeline Corp.	1,78 %
Fonds de placement immobilier Crombie	1,77 %
Fonds de placement immobilier RioCan	1,72 %
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix	1,44 %
Bank of America Corp.	1,44 %
Les Compagnies Loblaw Ltée	1,37 %
SmartCentres REIT	1,25 %
CU Inc.	1,13 %
CT REIT	0,97 %

* Il est à noter que les 25 principaux placements représentent le total des instruments de créance de cet émetteur dans le portefeuille du FNB.

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 1-866-641-5739 ou le 416-933-5745, en écrivant au 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 ou en consultant notre site Web au www.globalx.ca ou celui de SEDAR+ au www.sedarplus.ca.

**RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE
LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

La responsabilité des états financiers annuels audités ci-joints du FNB Global X Actif obligations de sociétés (auparavant, FNB Horizons Actif obligations de sociétés) (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Global X Investments Canada Inc. (le « gestionnaire »). Les états ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire et ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, au nom des porteurs de parts. Dans son rapport, l'auditeur indépendant indique l'étendue de l'audit et exprime son opinion sur les états financiers.



Rohit Mehta
Administrateur
Global X Investments Canada Inc.



Thomas Park
Administrateur
Global X Investments Canada Inc.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts du FNB Global X Actif obligations de sociétés (le « FNB »)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du FNB, qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, les états du résultat global, de l'évolution de la situation financière et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNB au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du FNB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du FNB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FNB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du FNB.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du FNB;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du FNB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le FNB à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

KPMG S.R.L. / SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Paula M. Foster.

Toronto, Canada

Le 14 mars 2025

États de la situation financière

Aux 31 décembre

	2024	2023
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	711 980 \$	1 333 451 \$
Placements (note 6)	351 887 649	322 129 275
Dépôts de couverture (note 11)	1 661	1 592
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	3 349 906	2 909 133
Montants à recevoir se rapportant à des actifs de portefeuille vendus	–	2 022
Actifs dérivés (note 3)	–	10 780
Total des actifs	355 951 196	326 386 253
Passifs		
Frais de gestion à payer (note 9)	175 661	154 078
Frais d'exploitation à payer	12 047	9 016
Montants à payer pour actifs de portefeuille achetés	–	564 006
Distribution à payer	1 124 241	1 046 001
Total des passifs	1 311 949	1 773 101
Actif net	354 639 247 \$	324 613 152 \$
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	34 592 041	32 687 524
Actif net par part	10,25 \$	9,93 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



Rohit Mehta
Administrateur



Thomas Park
Administrateur

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2024	2023
Produits		
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	15 041 648 \$	15 035 583 \$
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	12 809	21 929
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	440 036	(7 908 496)
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	(708)	664
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	10 949 938	20 640 609
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	282	(159)
	26 444 005	27 790 130
Charges (note 9)		
Frais de gestion	1 919 825	1 958 760
Honoraires d'audit	8 808	10 991
Honoraires du comité d'examen indépendant	708	596
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	96 944	103 705
Honoraires juridiques	7 752	10 630
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	32 945	33 681
Frais d'administration	26 905	26 914
Coûts de transaction	15 625	-
	2 109 512	2 145 277
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(34 337)	(79 660)
	2 075 175	2 065 617
Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice	24 368 830 \$	25 724 513 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net par part	0,72 \$	0,71 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États de l'évolution de la situation financière

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2024	2023
Actif net à l'ouverture de l'exercice	324 613 152 \$	328 577 475 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net	24 368 830	25 724 513
Transactions relatives aux parts rachetables		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	51 890 460	98 883 330
Montants totaux versés lors du rachat de titres du fonds de placement	(33 310 453)	(114 555 122)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	45 126	47 406
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(12 919 461)	(13 005 430)
À partir des gains en capital nets réalisés	(48 407)	–
Remboursement de capital	–	(1 059 020)
Actif net à la clôture de l'exercice	354 639 247 \$	324 613 152 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice	24 368 830 \$	25 724 513 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(440 036)	7 908 496
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur les contrats de change à terme	(5 365)	6 028
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(10 949 938)	(20 640 609)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change	(275)	160
Achat de placements	(197 883 063)	(235 905 272)
Produit de la vente de placements	173 981 341	255 510 167
Dépôts de couverture	(69)	417 047
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(440 773)	(116 183)
Charges à payer	24 614	(4 545)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	(11 344 734)	32 899 802
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu de l'émission de parts	45 621 022	84 124 610
Montant versé au rachat de parts	(22 053 532)	(103 396 407)
Distributions versées aux porteurs de parts	(12 844 502)	(14 258 172)
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement	10 722 988	(33 529 969)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(621 746)	(630 167)
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	275	(160)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	1 333 451	1 963 778
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	711 980 \$	1 333 451 \$
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	14 601 847 \$	14 876 831 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des placements

Au 31 décembre 2024

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
TITRES À REVENU FIXE CANADIENS (95,47 %)			
Obligations de sociétés (89,29 %)			
407 International Inc., remb. par ant., 4,45 %, 2041-11-15	2 325 000	2 558 385 \$	2 294 397 \$
407 International Inc., remb. par ant., 3,83 %, 2046-05-11	566 000	518 461	511 188
407 International Inc., série 23A1, remb. par ant., 4,86 %, 2053-07-31	612 000	611 229	641 906
Algonquin Power & Utilities Corp., remb. par ant., 5,25 %, 2082-01-18	1 149 000	1 147 091	1 103 226
Allied Properties REIT, série E, remb. par ant., 3,11 %, 2027-04-08	2 067 000	1 934 978	2 006 084
Allied Properties REIT, série D, remb. par ant., 3,39 %, 2029-08-15	689 000	670 502	638 583
AltaGas Ltd., remb. par ant., 4,12 %, 2026-04-07	33 000	32 406	33 187
AltaGas Ltd., remb. par ant., 2,48 %, 2030-11-30	482 000	482 000	442 877
AltaGas Ltd., taux variable, remb. par ant., 5,25 %, 2082-01-11	1 948 000	1 944 722	1 884 848
AltaLink L.P., remb. par ant., 3,99 %, 2042-06-30	1 165 000	1 233 129	1 087 855
AltaLink L.P., remb. par ant., 3,72 %, 2046-12-03	510 000	446 561	453 138
Banque de Montréal, remb. par ant., 3,65 %, 2027-04-01	1 000 000	974 810	1 003 479
Banque de Montréal, remb. par ant., 4,31 %, 2027-06-01	4 008 000	3 949 189	4 079 626
Banque de Montréal, remb. par ant., 4,71 %, 2027-12-07	6 477 000	6 421 005	6 675 958
Banque de Montréal, remb. par ant., 4,54 %, 2028-12-18	915 000	917 763	943 162
Banque de Montréal, remb. par ant., 4,42 %, 2029-07-17	3 563 000	3 563 000	3 661 764
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 6,53 %, 2032-10-27	838 000	838 000	896 455
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 4,98 %, 2034-07-03	1 334 000	1 334 000	1 378 691
Banque de Montréal, taux variable, remb. par ant., 7,33 %, 2082-11-26	146 000	146 000	154 373
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,95 %, 2027-03-08	1 963 000	1 940 542	1 940 936
La Banque de Nouvelle-Écosse, 4,68 %, 2029-02-01	1 566 000	1 565 599	1 623 788
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, remb. par ant., 3,84 %, 2030-09-26	924 000	924 000	925 459
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, remb. par ant., 3,93 %, 2032-05-03	2 096 000	2 090 264	2 102 102
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, remb. par ant., 4,44 %, 2035-11-15	371 000	370 985	375 209
La Banque de Nouvelle-Écosse, taux variable, remb. par ant., 7,02 %, 2082-07-27	285 000	285 000	296 932
Bell Canada, série EZ, remb. par ant., 7,00 %, 2027-09-24	1 675 000	1 861 860	1 802 458
Bell Canada, remb. par ant., 2,90 %, 2029-09-10	354 000	323 701	339 345
Bell Canada, 2,50 %, 2030-05-14	2 385 000	2 180 646	2 216 309
Bell Canada, remb. par ant., 3,00 %, 2031-03-17	3 144 000	2 798 652	2 952 012
Bell Canada, remb. par ant., 7,30 %, 2032-02-23	140 000	163 593	161 597
Bell Canada, 5,15 %, 2034-08-24	1 853 000	1 846 440	1 929 763
Bell Canada, série M-17, remb. par ant., 6,10 %, 2035-03-16	655 000	774 125	728 289
Bell Canada, remb. par ant., 4,75 %, 2044-09-29	1 172 000	1 196 371	1 106 807
Bell Canada, remb. par ant., 4,35 %, 2045-12-18	476 000	488 272	424 561
Bell Canada, remb. par ant., 4,45 %, 2047-02-27	2 050 000	1 829 893	1 848 232

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2024

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Bell Canada, remb. par ant., 3,50 %, 2050-09-30	603 000	429 729	458 839
Bridging North America G.P., série B, à fonds amort., 4,34 %, 2053-08-31	552 000	571 458	487 219
Brookfield Renewable Partners ULC, remb. par ant., 3,63 %, 2027-01-15	54 000	52 100	54 154
Brookfield Renewable Partners ULC, remb. par ant., 3,33 %, 2050-08-13	197 000	196 852	147 853
BRP Finance ULC, série 4, remb. par ant., 5,84 %, 2036-11-05	1 108 000	1 202 634	1 216 847
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, série B, remb. par ant., 6,40 %, 2028-12-11	100 000	128 924	109 643
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,25 %, 2027-01-07	933 000	930 985	911 348
Banque Canadienne Impériale de Commerce, remb. par ant., 4,95 %, 2027-06-29	2 783 000	2 802 014	2 874 957
Banque Canadienne Impériale de Commerce, remb. par ant., 5,05 %, 2027-10-07	510 000	509 220	529 514
Banque Canadienne Impériale de Commerce, remb. par ant., 5,50 %, 2028-01-14	1 485 000	1 484 243	1 564 750
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 3,80 %, 2030-12-10	2 885 000	2 880 182	2 881 323
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 4,20 %, 2032-04-07	658 000	658 000	664 010
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 5,33 %, 2033-01-20	902 000	901 919	937 552
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 5,30 %, 2034-01-16	1 363 000	1 363 955	1 423 239
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 4,90 %, 2034-06-12	1 803 000	1 800 314	1 857 008
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 7,15 %, 2082-07-28	686 000	684 039	715 390
Banque Canadienne Impériale de Commerce, taux variable, remb. par ant., 6,99 %, 2084-07-28	624 000	624 000	658 415
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, remb. par ant., 3,60 %, 2047-08-01	1 012 000	974 967	874 569
Banque Canadienne de l'Ouest, 4,57 %, 2028-07-11	693 000	693 000	715 333
Capital City Link G.P., série A, à fonds amort., remb. par ant., 4,39 %, 2046-03-31	2 243 593	2 265 642	2 131 110
Cenovus Energy Inc., remb. par ant., 3,50 %, 2028-02-07	2 922 000	2 876 305	2 906 343
Résidence pour retraités Chartwell, 6,00 %, 2026-12-08	643 000	642 541	668 428
CHIP Mortgage Trust, 4,24 %, 2050-01-28	978 000	978 000	978 069
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série L, remb. par ant., 4,18 %, 2028-03-08	151 000	153 514	153 048
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série M, remb. par ant., 3,53 %, 2029-06-11	986 000	914 761	970 702
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série N, remb. par ant., 2,98 %, 2030-03-04	56 000	56 000	53 241
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, remb. par ant., 5,03 %, 2031-02-28	711 000	710 972	741 149

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2024

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, série R, remb. par ant., 6,00 %, 2032-06-24	1 826 000	1 828 382	2 002 859
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, remb. par ant., 5,40 %, 2033-03-01	100 000	102 407	105 775
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, remb. par ant., 5,70 %, 2034-02-28	1 023 000	1 023 201	1 103 097
Clover L.P., série 1A, à fonds amort., 4,22 %, 2034-03-31	1 514 369	1 514 369	1 496 688
Coast Capital Savings Federal Credit Union, 7,01 %, 2026-09-28	429 000	429 129	449 052
Coast Capital Savings Federal Credit Union, taux variable, remb. par ant., 5,25 %, 2030-10-29	480 000	480 000	480 978
Coastal GasLink Pipeline L.P., série J, à fonds amort., 5,86 %, 2049-03-30	908 000	908 000	1 052 032
Coastal GasLink Pipeline L.P., série E, 5,40 %, 2036-09-30	101 000	101 000	110 304
Coastal GasLink Pipeline L.P., série F, 5,54 %, 2039-06-30	1 088 000	1 087 956	1 202 914
Coastal GasLink Pipeline L.P., série K, à fonds amort., 5,86 %, 2049-06-30	851 000	851 000	985 486
Comber Wind L.P., à fonds amort., remb. par ant., 5,13 %, 2030-11-15	1 705 914	1 719 812	1 732 052
Connect Six G.P., à fonds amort., 6,11 %, 2046-11-30	471 000	471 469	530 389
Connect Six G.P., à fonds amort., 6,21 %, 2060-11-30	562 000	562 408	651 494
Co-operators Financial Services Ltd., remb. par ant., 3,33 %, 2030-05-13	1 893 000	1 835 927	1 797 236
Fonds de placement immobilier Crombie, série F, remb. par ant., 3,68 %, 2026-08-26	1 608 000	1 605 602	1 610 045
Fonds de placement immobilier Crombie, série G, remb. par ant., 3,92 %, 2027-06-21	2 279 000	2 265 587	2 287 410
Fonds de placement immobilier Crombie, série H, remb. par ant., 2,69 %, 2028-03-31	377 000	377 000	363 151
Fonds de placement immobilier Crombie, remb. par ant., 5,24 %, 2029-09-28	785 000	785 000	822 772
Fonds de placement immobilier Crombie, remb. par ant., 5,14 %, 2030-03-29	652 000	651 967	678 986
Fonds de placement immobilier Crombie, remb. par ant., 4,73 %, 2032-01-15	548 000	547 885	554 103
CT REIT, série D, remb. par ant., 3,29 %, 2026-06-01	717 000	704 481	714 225
CT REIT, série F, remb. par ant., 3,87 %, 2027-12-07	1 245 000	1 244 950	1 244 797
CT REIT, remb. par ant., 3,03 %, 2029-02-05	970 000	970 000	932 063
CT REIT, série G, remb. par ant., 2,37 %, 2031-01-06	647 000	647 000	578 325
CU Inc., 4,54 %, 2041-10-24	3 910 000	4 337 601	3 909 711
CU Inc., remb. par ant., 4,66 %, 2054-09-11	121 000	121 000	123 419
Dream Summit Industrial L.P., remb. par ant., 5,11 %, 2029-02-12	1 021 000	1 044 879	1 061 131
Dream Summit Industrial L.P., remb. par ant., 4,51 %, 2031-02-12	601 000	600 892	604 863
Enbridge Gas Inc., remb. par ant., 3,51 %, 2047-11-29	1 000 000	815 650	841 597
Enbridge Gas Inc., remb. par ant., 3,01 %, 2049-02-09	1 000 000	708 000	762 275
Enbridge Gas Inc., remb. par ant., 3,65 %, 2050-04-01	316 000	305 793	269 866
Enbridge Inc., remb. par ant., 2,99 %, 2029-10-03	930 000	905 618	900 105
Enbridge Inc., remb. par ant., 7,20 %, 2032-06-18	1 774 000	2 262 644	2 061 288
Enbridge Inc., remb. par ant., 6,10 %, 2032-11-09	956 000	981 395	1 071 541
Enbridge Inc., remb. par ant., 3,10 %, 2033-09-21	2 014 000	1 771 976	1 849 315

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2024

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Enbridge Inc., remb. par ant., 5,57 %, 2035-11-14	129 000	149 711	138 375
Enbridge Inc., remb. par ant., 5,75 %, 2039-09-02	253 000	256 254	270 014
Enbridge Inc., remb. par ant., 5,12 %, 2040-09-28	590 000	555 573	593 998
Enbridge Inc., remb. par ant., 4,57 %, 2044-03-11	1 868 000	1 794 424	1 755 864
Enbridge Inc., remb. par ant., 4,87 %, 2044-11-21	400 000	367 352	389 971
Enbridge Pipelines Inc., remb. par ant., 4,33 %, 2049-02-22	284 000	296 054	255 578
Enbridge Pipelines Inc., remb. par ant., 4,20 %, 2051-05-12	613 000	612 792	537 476
ENMAX Corp., série 7, remb. par ant., 3,88 %, 2029-10-18	1 377 000	1 366 780	1 371 851
ENMAX Corp., série 8, remb. par ant., 4,70 %, 2034-10-09	913 000	913 000	920 998
EPCOR Utilities Inc., remb. par ant., 3,55 %, 2047-11-27	300 000	253 722	257 067
EPCOR Utilities Inc., remb. par ant., 3,95 %, 2048-11-26	620 000	590 551	566 200
EPCOR Utilities Inc., remb. par ant., 4,99 %, 2054-05-31	618 000	681 283	660 784
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 4,41 %, 2027-05-19	2 497 000	2 492 715	2 547 252
Fédération des caisses Desjardins du Québec, remb. par ant., 5,47 %, 2028-11-17	1 582 000	1 582 000	1 680 913
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 3,80 %, 2029-09-24	1 656 000	1 656 000	1 657 549
Fédération des caisses Desjardins du Québec, taux variable, remb. par ant., 5,04 %, 2032-08-23	2 281 000	2 281 000	2 349 486
Fédération des caisses Desjardins du Québec, taux variable, remb. par ant., 5,28 %, 2034-05-15	2 164 000	2 164 000	2 259 542
First Capital REIT, série V, remb. par ant., 3,46 %, 2027-01-22	819 000	819 000	815 108
First Nations ETF L.P., série 1A, à fonds amort., 4,14 %, 2041-12-31	1 531 099	1 529 415	1 433 072
Compagnie Crédit Ford du Canada, 7,00 %, 2026-02-10	1 048 000	1 047 885	1 082 667
Compagnie Crédit Ford du Canada, 5,58 %, 2027-02-22	703 000	703 000	725 121
FortisAlberta Inc., remb. par ant., 4,11 %, 2044-09-29	1 189 000	1 191 611	1 117 293
FortisBC Energy Inc., remb. par ant., 3,67 %, 2046-04-09	953 000	824 492	837 749
FortisBC Energy Inc., remb. par ant., 3,85 %, 2048-12-07	695 000	610 398	623 017
General Motors Financial of Canada Ltd., remb. par ant., 5,20 %, 2028-02-09	933 000	931 582	968 142
George Weston Limitée, remb. par ant., 4,19 %, 2029-09-05	876 000	876 000	886 781
Gibson Energy Inc., remb. par ant., 2,85 %, 2027-07-14	931 000	883 793	912 593
Gibson Energy Inc., remb. par ant., 3,60 %, 2029-09-17	1 561 000	1 560 039	1 540 411
Gibson Energy Inc., remb. par ant., 4,45 %, 2031-11-12	735 000	734 603	743 585
Grand Renewable Solar L.P., série 1A, à fonds amort., remb. par ant., 3,93 %, 2035-01-31	757 089	757 089	732 248
Great-West Lifeco Inc., 6,00 %, 2039-11-16	1 106 000	1 389 424	1 269 094
Great-West Lifeco Inc., remb. par ant., 2,98 %, 2050-07-08	163 000	162 313	123 324
FPI H&R, série S, remb. par ant., 2,63 %, 2027-02-19	814 000	814 000	792 126
Collectif Santé Montréal S.E.C., à fonds amort., 6,72 %, 2049-09-30	2 698 043	3 497 214	3 155 888
Helocs Trust, série A, 3,77 %, 2027-10-23	1 297 000	1 297 000	1 304 649
Hospital Infrastructure Partners (NOH) Partnership, série A, à fonds amort., remb. par ant., 5,44 %, 2045-01-31	664 883	762 395	692 384

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2024

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Husky Midstream L.P., remb. par ant., 4,10 %, 2029-12-02	806 000	804 380	810 627
Hydro One Inc., série 17, remb. par ant., 6,03 %, 2039-03-03	100 000	113 252	115 566
Hydro One Inc., 4,39 %, 2041-09-26	950 000	1 072 895	933 198
Hydro One Inc., remb. par ant., 4,59 %, 2043-10-09	2 204 000	2 625 947	2 216 434
Hydro One Inc., remb. par ant., 4,17 %, 2044-06-06	2 463 000	2 544 989	2 346 602
Hydro One Inc., remb. par ant., 4,46 %, 2053-01-27	314 000	318 898	311 379
Hydro One Inc., remb. par ant., 4,85 %, 2054-11-30	817 000	844 084	861 235
iA Financial Corp. Inc., taux variable, remb. par ant., 3,07 %, 2031-09-24	1 325 000	1 277 458	1 313 729
iA Financial Corp. Inc., taux variable, remb. par ant., 5,69 %, 2033-06-20	993 000	993 000	1 049 558
iA Financial Corp. Inc., taux variable, remb. par ant., 4,13 %, 2034-12-05	922 000	922 000	923 746
Société financière IGM Inc., remb. par ant., 3,44 %, 2027-01-26	361 000	351 670	360 559
Société financière IGM Inc., série 1997, 6,65 %, 2027-12-13	300 000	323 115	323 808
Independent Order of Foresters (The), série 20-1, taux variable, remb. par ant., 2,89 %, 2035-10-15	1 636 000	1 636 000	1 480 455
Integrated Team Solutions PCH Partnership, à fonds amort., remb. par ant., 4,88 %, 2046-05-31	194 193	233 051	190 075
Integrated Team Solutions SJHC Partnership, à fonds amort., 5,95 %, 2042-11-30	202 264	269 607	217 216
Inter Pipeline Ltd., remb. par ant., 4,23 %, 2027-06-01	2 194 000	2 194 000	2 213 149
Inter Pipeline Ltd., remb. par ant., 5,76 %, 2028-02-17	76 000	75 994	79 905
Inter Pipeline Ltd., remb. par ant., 5,71 %, 2030-05-29	515 000	515 000	545 912
Inter Pipeline Ltd., série 12, remb. par ant., 3,98 %, 2031-11-25	766 000	766 000	736 414
Inter Pipeline Ltd., série 14, remb. par ant., 5,85 %, 2032-05-18	15 000	15 095	15 964
Inter Pipeline Ltd., remb. par ant., 6,38 %, 2033-02-17	671 000	670 933	734 934
Inter Pipeline Ltd., remb. par ant., 4,64 %, 2044-05-30	953 000	974 147	851 908
Inter Pipeline Ltd., série 13, remb. par ant., 5,09 %, 2051-11-27	802 000	766 833	750 245
Inter Pipeline Ltd., taux variable, remb. par ant., 6,75 %, 2054-12-12	687 000	687 000	688 322
Inter Pipeline Ltd., série 19-A, taux variable, remb. par ant., 6,88 %, 2079-03-26	805 000	805 000	826 410
Kingston Solar L.P., série 1A, à fonds amort., 3,57 %, 2035-07-31	780 081	780 081	737 801
Banque Laurentienne du Canada, taux variable, remb. par ant., 5,10 %, 2032-06-15	1 791 000	1 786 336	1 761 491
Les Compagnies Loblaw Ltée, remb. par ant., 6,50 %, 2029-01-22	1 000 000	1 068 460	1 091 222
Les Compagnies Loblaw Ltée, remb. par ant., 6,15 %, 2035-01-29	1 854 000	2 206 674	2 076 853
Les Compagnies Loblaw Ltée, remb. par ant., 5,90 %, 2036-01-18	208 000	264 793	229 399
Les Compagnies Loblaw Ltée, remb. par ant., 6,45 %, 2039-03-01	368 000	418 077	422 513
Les Compagnies Loblaw Ltée, remb. par ant., 5,34 %, 2052-09-13	954 000	961 156	1 015 784
Banque Manuvie du Canada, 3,99 %, 2028-02-22	2 019 000	2 019 000	2 045 279
Société Financière Manuvie, taux variable, remb. par ant., 5,41 %, 2033-03-10	1 816 000	1 816 000	1 904 589
Société Financière Manuvie, taux variable, remb. par ant., 7,12 %, 2082-06-19	759 000	759 000	791 335
MCAP Commercial L.P., 3,74 %, 2025-08-25	716 000	716 000	716 174

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2024

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
MCAP Commercial L.P., remb. par ant., 3,38 %, 2027-11-26	1 403 000	1 403 000	1 363 248
Metro Inc., remb. par ant., 4,00 %, 2029-11-27	1 178 000	1 178 000	1 194 210
Metro Inc., remb. par ant., 4,27 %, 2047-12-04	732 000	709 905	667 540
Metro Inc., remb. par ant., 3,41 %, 2050-02-28	613 000	613 000	482 288
Banque Nationale du Canada, 4,97 %, 2026-12-07	128 000	128 002	131 580
Banque Nationale du Canada, 5,22 %, 2028-06-14	3 843 000	3 837 346	4 040 425
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 5,28 %, 2034-02-15	1 833 000	1 832 963	1 910 986
Banque Nationale du Canada, taux variable, remb. par ant., 7,50 %, 2082-11-16	906 000	906 000	959 696
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd., série D, remb. par ant., 3,70 %, 2043-02-23	900 000	729 828	791 960
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd., remb. par ant., 4,05 %, 2044-07-22	1 331 000	1 320 267	1 223 226
Northern Courier Pipeline L.P., à fonds amort., 3,37 %, 2042-06-30	1 333 534	1 333 534	1 230 095
Northwestern Hydro Acquisition Co. II L.P., série 1, 3,88 %, 2036-12-31	1 793 000	1 793 000	1 598 869
Nova Scotia Power Inc., remb. par ant., 4,95 %, 2032-11-15	860 000	859 751	890 584
Nova Scotia Power Inc., remb. par ant., 4,15 %, 2042-03-06	1 397 000	1 349 015	1 265 996
Nova Scotia Power Inc., remb. par ant., 4,50 %, 2043-07-20	400 000	360 372	377 494
Nova Scotia Power Inc., remb. par ant., 3,57 %, 2049-04-05	94 000	71 227	75 708
Original Wempi Inc., 7,79 %, 2027-10-04	1 266 000	1 266 000	1 371 748
Parkland Corp., remb. par ant., 3,88 %, 2026-06-16	575 000	575 000	569 505
Pembina Pipeline Corp., série 15, remb. par ant., 3,31 %, 2030-02-01	239 000	223 877	232 685
Pembina Pipeline Corp., remb. par ant., 5,02 %, 2032-01-12	476 000	477 618	498 232
Pembina Pipeline Corp., remb. par ant., 5,22 %, 2033-06-28	851 000	850 634	899 002
Pembina Pipeline Corp., série 4, remb. par ant., 4,81 %, 2044-03-25	3 168 000	3 126 883	3 020 174
Pembina Pipeline Corp., série 11, remb. par ant., 4,75 %, 2048-03-26	358 000	393 152	336 431
Pembina Pipeline Corp., remb. par ant., 4,54 %, 2049-04-03	190 000	191 431	172 789
Pembina Pipeline Corp., remb. par ant., 4,67 %, 2050-05-28	686 000	696 325	637 564
Pembina Pipeline Corp., taux variable, remb. par ant., 4,80 %, 2081-01-25	545 000	545 000	523 345
Plenary Health Bridgepoint L.P., à fonds amort., remb. par ant., 7,25 %, 2042-08-31	165 461	188 609	198 149
Plenary Health Hamilton L.P., à fonds amort., 5,80 %, 2043-05-31	201 383	211 781	216 765
Plenary Properties LTAP L.P., à fonds amort., remb. par ant., 6,29 %, 2044-01-31	159 683	214 790	178 993
Power Corporation du Canada, remb. par ant., 4,81 %, 2047-01-31	912 000	902 382	924 221
Corporation financière Power, 6,90 %, 2033-03-11	384 000	521 971	444 504
Reliance L.P., remb. par ant., 3,75 %, 2026-03-15	271 000	270 122	271 416
Reliance L.P., remb. par ant., 2,68 %, 2027-12-01	570 000	569 897	552 985
Reliance L.P., remb. par ant., 2,67 %, 2028-08-01	890 000	889 315	851 116
Reliance L.P., remb. par ant., 5,25 %, 2031-05-15	613 000	612 963	639 303

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2024

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 5,61 %, 2027-10-06	711 000	710 943	742 598
Fonds de placement immobilier RioCan, 4,00 %, 2028-03-01	240 000	240 000	240 692
Fonds de placement immobilier RioCan, série AE, remb. par ant., 2,83 %, 2028-11-08	1 348 000	1 198 608	1 290 143
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 5,96 %, 2029-10-01	830 000	829 659	888 706
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 5,47 %, 2030-03-01	546 000	547 261	572 891
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 5,46 %, 2031-03-01	1 175 000	1 174 683	1 233 556
Fonds de placement immobilier RioCan, remb. par ant., 4,62 %, 2031-10-03	1 125 000	1 125 000	1 128 202
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 3,65 %, 2027-03-31	2 000 000	1 906 800	2 002 560
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 3,75 %, 2029-04-15	298 000	284 560	296 392
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 3,25 %, 2029-05-01	730 000	707 188	712 128
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 3,30 %, 2029-12-10	474 000	417 675	459 784
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 4,25 %, 2032-04-15	1 348 000	1 348 233	1 341 439
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 5,90 %, 2033-09-21	1 271 000	1 267 770	1 396 240
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 6,68 %, 2039-11-04	1 025 000	1 359 026	1 183 843
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 6,75 %, 2039-11-09	1 360 000	1 792 135	1 579 687
Rogers Communications Inc., 6,11 %, 2040-08-25	1 837 000	2 200 526	2 013 368
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 6,56 %, 2041-03-22	178 000	235 697	204 531
Rogers Communications Inc., remb. par ant., 5,25 %, 2052-04-15	906 000	878 205	916 400
Rogers Communications Inc., taux variable, remb. par ant., 5,00 %, 2081-12-17	2 674 000	2 672 354	2 679 520
Banque Royale du Canada, 2,33 %, 2027-01-28	53 000	54 010	51 853
Banque Royale du Canada, 4,64 %, 2028-01-17	4 263 000	4 191 855	4 397 882
Banque Royale du Canada, 5,23 %, 2030-06-24	728 000	738 934	777 653
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 2,14 %, 2031-11-03	100 000	93 962	97 392
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 2,94 %, 2032-05-03	1 309 000	1 303 713	1 287 898
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 1,67 %, 2033-01-28	1 147 000	1 147 000	1 081 870
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 4,83 %, 2034-08-08	2 056 000	2 055 959	2 116 386
Banque Royale du Canada, taux variable, remb. par ant., 4,46 %, 2035-10-17	774 000	774 000	786 858
Scotiabank Capital Trust, série O6-1, taux variable, remb. par ant., 5,65 %, 2056-12-31	220 000	262 290	237 492
SEC L.P. and Arci Ltd., à fonds amort., remb. par ant., 5,19 %, 2033-08-29	1 446 648	1 467 203	1 422 849
SGTP Highway Bypass L.P., série A, à fonds amort., remb. par ant., 4,11 %, 2045-01-31	2 101 792	2 101 792	1 962 678
Shaw Communications Inc., remb. par ant., 4,25 %, 2049-12-09	92 000	91 521	80 280
Sienna Senior Living Inc., série B, remb. par ant., 3,45 %, 2026-02-27	610 000	609 927	608 155
Sienna Senior Living Inc., série C, remb. par ant., 2,82 %, 2027-03-31	504 000	503 768	492 520
Sienna Senior Living Inc., remb. par ant., 4,44 %, 2029-10-17	403 000	403 000	406 977
SmartCentres REIT, série P, remb. par ant., 3,44 %, 2026-08-28	1 011 000	1 007 628	1 007 786
SmartCentres REIT, série V, remb. par ant., 3,19 %, 2027-06-11	635 000	623 325	625 165
SmartCentres REIT, série S, remb. par ant., 3,83 %, 2027-12-21	777 000	762 725	773 539

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2024

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
SmartCentres REIT, série U, remb. par ant., 3,53 %, 2029-12-20	1 268 000	1 145 130	1 222 509
SmartCentres REIT, 5,16 %, 2030-08-01	782 000	782 000	809 061
SNC-Lavalin Innisfree McGill Finance Inc., remb. par ant., 6,63 %, 2044-06-30	2 208 441	2 819 221	2 544 054
SSL Finance Inc. / SSL Financement Inc., série A, à fonds amort., remb. par ant., 4,10 %, 2045-10-31	709 418	785 063	659 235
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 2,58 %, 2032-05-10	1 392 000	1 368 760	1 361 811
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 2,80 %, 2033-11-21	2 942 000	2 868 081	2 842 814
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 4,78 %, 2034-08-10	1 505 000	1 504 639	1 561 682
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 5,12 %, 2036-05-15	1 193 000	1 193 000	1 258 663
Financière Sun Life Inc., taux variable, remb. par ant., 5,40 %, 2042-05-29	1 323 000	1 498 606	1 421 363
Suncor Énergie Inc., remb. par ant., 5,39 %, 2037-03-26	945 000	1 006 942	994 037
Superior Plus L.P., remb. par ant., 4,25 %, 2028-05-18	1 147 000	1 147 000	1 088 502
TELUS Corp., série CAA, remb. par ant., 3,15 %, 2030-02-19	1 456 000	1 294 940	1 401 984
TELUS Corp., remb. par ant., 4,65 %, 2031-08-13	606 000	605 461	619 976
TELUS Corp., remb. par ant., 5,10 %, 2034-02-15	1 003 000	999 429	1 045 247
TELUS Corp., remb. par ant., 5,15 %, 2043-11-26	2 797 000	2 946 483	2 783 987
TELUS Corp., série CP, remb. par ant., 4,85 %, 2044-04-05	1 540 000	1 629 096	1 476 864
TELUS Corp., remb. par ant., 4,40 %, 2046-01-29	311 000	299 760	279 890
TELUS Corp., série CW, remb. par ant., 4,70 %, 2048-03-06	1 087 000	1 029 536	1 015 621
TELUS Corp., série CAE, remb. par ant., 4,10 %, 2051-04-05	89 000	88 528	75 172
Teranet Holdings L.P., série 20, remb. par ant., 3,54 %, 2025-06-11	1 073 000	1 073 000	1 071 974
Teranet Holdings L.P., remb. par ant., 6,10 %, 2041-06-17	614 000	657 747	630 632
La Banque Toronto-Dominion, 2,26 %, 2027-01-07	4 903 000	4 538 480	4 789 717
La Banque Toronto-Dominion, 4,21 %, 2027-06-01	4 296 000	4 208 730	4 364 456
La Banque Toronto-Dominion, 5,38 %, 2027-10-21	1 518 000	1 559 581	1 590 696
La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 2029-08-01	4 102 000	4 089 908	4 249 807
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, remb. par ant., 4,00 %, 2030-10-31	992 000	992 000	999 830
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, remb. par ant., 3,06 %, 2032-01-26	2 722 000	2 565 332	2 688 045
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, remb. par ant., 5,18 %, 2034-04-09	1 249 000	1 249 000	1 300 406
La Banque Toronto-Dominion, taux variable, remb. par ant., 7,28 %, 2082-10-31	584 000	584 000	615 683
TransCanada PipeLines Ltd., 5,65 %, 2029-06-20	680 000	830 640	717 366
TransCanada PipeLines Ltd., remb. par ant., 6,50 %, 2030-12-09	653 000	848 097	709 262
TransCanada PipeLines Ltd., remb. par ant., 2,97 %, 2031-06-09	644 000	565 825	608 747
TransCanada PipeLines Ltd., remb. par ant., 5,33 %, 2032-05-12	1 108 000	1 115 722	1 184 736
TransCanada PipeLines Ltd., remb. par ant., 4,55 %, 2041-11-15	3 346 000	3 408 078	3 157 679
TransCanada PipeLines Ltd., remb. par ant., 4,35 %, 2046-06-06	100 000	106 240	90 839
TransCanada PipeLines Ltd., remb. par ant., 4,18 %, 2048-07-03	267 000	213 835	235 199

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2024

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
TransCanada PipeLines Ltd., remb. par ant., 4,34 %, 2049-10-15	2 147 000	2 054 838	1 932 097
TransCanada PipeLines Ltd., remb. par ant., 5,92 %, 2052-05-12	200 000	200 075	224 944
Union Gas Ltd., remb. par ant., 4,88 %, 2041-06-21	1 476 000	1 468 744	1 515 504
Ventas Canada Finance Ltd., série H, remb. par ant., 3,30 %, 2031-12-01	1 562 000	1 554 363	1 457 389
Vidéotron Ltée, remb. par ant., 3,63 %, 2028-06-15	1 309 000	1 304 140	1 300 795
		317 861 758	316 686 973
Obligations municipales (2,06 %)			
Access Justice Durham Ltd., série A, 5,02 %, 2039-08-31	786 253	931 875	814 539
Aéroports de Montréal, remb. par ant., 6,95 %, 2032-04-16	614 010	760 868	677 295
Aéroports de Montréal, série I, remb. par ant., 5,47 %, 2040-04-16	2 010 000	2 276 217	2 227 251
Aéroports de Montréal, série K, remb. par ant., 3,92 %, 2042-09-26	250 000	228 920	232 732
Ville de Toronto, 4,90 %, 2054-05-15	910 000	904 758	978 140
Ville de Toronto, 4,55 %, 2054-10-29	809 000	807 422	823 717
Edmonton Regional Airport Authority, remb. par ant., 7,21 %, 2030-11-01	167 481	201 194	180 001
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, série 00-1, remb. par ant., 7,05 %, 2030-06-12	119 000	136 896	136 809
Ottawa MacDonald-Cartier International Airport Authority, à fonds amort., remb. par ant., 6,97 %, 2032-05-25	330 428	351 939	359 141
Ottawa MacDonald-Cartier International Airport Authority, série E, à fonds amort., remb. par ant., 3,93 %, 2045-06-09	123 723	112 956	112 823
Vancouver Airport Authority, série B, remb. par ant., 7,43 %, 2026-12-07	311 000	333 025	333 305
Winnipeg Airports Authority Inc., à fonds amort., remb. par ant., 5,21 %, 2040-09-28	303 852	332 980	310 101
Winnipeg Airports Authority Inc., à fonds amort., remb. par ant., 6,10 %, 2040-11-20	118 341	119 277	128 146
		7 498 327	7 314 000
Obligations gouvernementales (2,02 %)			
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 2027-09-01	300 000	298 374	298 885
Gouvernement du Canada, 1,50 %, 2031-06-01	6 640 000	6 009 119	6 037 802
Gouvernement du Canada, 3,25 %, 2034-12-01	700 000	697 431	701 348
Gouvernement du Canada, 2,75 %, 2055-12-01	160 000	141 896	142 170
		7 146 820	7 180 205
Titres adossés à des actifs (1,55 %)			
BMW Canada Auto Trust, cat. A3, série 24-1, remb. par ant., 4,79 %, 2029-01-22	471 000	471 000	482 174
CNH Capital Canada Receivables Trust, cat. A2, série 23-1, taux variable, remb. par ant., 4,99 %, 2029-10-15	850 655	850 655	865 352
CNH Capital Canada Receivables Trust, cat. A2, série 24-1, remb. par ant., 5,06 %, 2031-08-15	843 627	843 627	861 835
Eagle Credit Card Trust, série A, 5,13 %, 2028-06-17	369 000	369 000	387 237
Eagle Credit Card Trust, série A, 4,92 %, 2029-06-17	497 000	497 000	520 729

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2024

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
Ford Auto Securitization Trust, cat. A3, série 24-A, remb. par ant., 4,97 %, 2030-03-15	678 000	678 000	702 885
Ford Auto Securitization Trust II, cat. A3, série 24-B, remb. par ant., 3,84 %, 2030-09-15	477 000	477 000	478 423
GMF Canada Leasing Trust, cat. A3, série 24-1, remb. par ant., 4,83 %, 2029-08-20	467 000	467 000	475 700
MBARC Credit Canada Inc., cat. A3, série 24-A, remb. par ant., 5,13 %, 2030-01-15	682 000	682 000	692 818
		5 335 282	5 467 153
Obligations convertibles (0,46 %)			
Enbridge Inc., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 8,75 %, 2084-01-15	636 000	636 399	754 670
Keyera Corp., obligations convertibles, taux variable, remb. par ant., 6,88 %, 2079-06-13	836 000	836 000	879 268
		1 472 399	1 633 938
Titres adossés à des créances hypothécaires (0,09 %)			
Classic RMBS Trust, cat. A, série 21-2, taux variable, remb. par ant., 1,53 %, 2052-03-15	105 778	105 735	104 234
Fiducie de liquidité sur actifs immobiliers, cat. A2, série 17, remb. par ant., 3,64 %, 2052-11-12	204 418	204 415	202 732
		310 150	306 966
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE CANADIENS		339 624 736	338 589 235
TITRES À REVENU FIXE AMÉRICAINS (3,24 %)			
Obligations de sociétés (3,24 %)			
Bank of America Corp., taux variable, remb. par ant., 1,98 %, 2027-09-15	940 000	939 962	916 188
Bank of America Corp., taux variable, remb. par ant., 3,62 %, 2028-03-16	2 179 000	2 144 284	2 179 336
Bank of America Corp., taux variable, remb. par ant., 2,60 %, 2029-04-04	2 075 000	2 075 000	2 007 006
Goldman Sachs Group Inc. (The), taux variable, remb. par ant., 2,60 %, 2027-11-30	1 201 000	1 201 000	1 179 950
Goldman Sachs Group Inc. (The), taux variable, remb. par ant., 2,01 %, 2029-02-28	1 737 000	1 737 000	1 651 244
Manulife Finance Delaware L.P., taux variable, remb. par ant., 5,06 %, 2041-12-15	2 366 000	2 136 299	2 441 484
Wells Fargo & Co., 2,49 %, 2027-02-18	156 000	156 000	152 576
Wells Fargo & Co., taux variable, remb. par ant., 5,08 %, 2028-04-26	929 000	929 000	957 766
		11 318 545	11 485 550
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE AMÉRICAINS		11 318 545	11 485 550

Tableau des placements (suite)

Au 31 décembre 2024

Titre	Valeur nominale	Coût moyen	Juste valeur
TITRES À REVENU FIXE MONDIAUX (0,51 %)			
Obligations de sociétés (0,51 %)			
National Australia Bank Ltd., taux variable, remb. par ant., 3,52 %, 2030-06-12	1 817 000	1 894 835	1 812 864
TOTAL DES TITRES À REVENU FIXE MONDIAUX		1 894 835	1 812 864
Coûts de transaction		(27)	
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (99,22 %)		352 838 089 \$	351 887 649 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,20 %)			711 980
Dépôts de couverture (0,00 %)			1 661
Autres actifs, moins les passifs (0,58 %)			2 037 957
ACTIF NET (100,00 %)			354 639 247 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Global X Actif obligations de sociétés (auparavant, FNB Horizons Actif obligations de sociétés) (« HAB » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie, qui a commencé ses activités le 14 juillet 2010. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Global X Investments Canada Inc., 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HAB. Un investisseur ne pourra acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HAB est d'obtenir une croissance du capital à long terme et de générer un revenu élevé. HAB investit principalement dans un portefeuille composé de titres de créance (y compris des titres assimilables à des titres de créance) de sociétés canadiennes et américaines, soit directement, soit indirectement en investissant dans des titres d'autres fonds d'investissement, notamment de fonds inscrits en bourse, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

Global X Investments Canada Inc. est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de placements du FNB (« Global X », le « gestionnaire » ou le « gestionnaire de placements »). Le gestionnaire de placements est chargé de mettre en œuvre les stratégies de placement du FNB et de retenir les services de Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « sous-conseiller ») en qualité de sous-conseiller du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

i) Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 14 mars 2025.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 ») pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-après) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iii) Compensation

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

iv) Instruments spécifiques**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ». La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme le profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, comme la variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés, et comme le revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part présentée aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts du FNB qui sont en circulation au cours de l'exercice de présentation de l'information financière.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative du FNB par le nombre total de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation applicable. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière. Les ordres de souscription ou de rachat ne sont autorisés que pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB.

g) Montants à recevoir (payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du FNB est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation que compte le FNB à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers et les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses, ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

j) Modifications de méthodes comptables

En date du 1^{er} janvier 2023, le FNB a adopté Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2). Bien que les modifications n'aient pas entraîné de changements de méthodes comptables en soi, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables à fournir dans les états financiers.

Les modifications exigent la présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables plutôt que la présentation d'informations sur les principales méthodes comptables. Les modifications fournissent également des directives quant à l'application du concept de caractère significatif aux informations à fournir sur les méthodes comptables, dans le but d'aider les entités à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables qui leur sont propres et qui aideront les utilisateurs à comprendre les autres informations dans les états financiers.

Conformément aux modifications, le gestionnaire a revu les méthodes comptables et a mis à jour, dans certains cas, les informations fournies à la note 3.

k) Changements futurs aux méthodes comptables

Les modifications futures de l'IFRS 7 et l'IFRS 9 s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. Les modifications portent sur le règlement des passifs financiers au moyen de systèmes de paiement électronique et sur l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels d'actifs financiers, y compris ceux présentant des caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il y a des modifications additionnelles aux obligations d'information concernant les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

L'IFRS 18 remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Ce changement aura une incidence sur la structure des états du résultat global et des flux de trésorerie du FNB et entraînera la présentation d'informations supplémentaires.

Le FNB procède actuellement à l'évaluation de l'incidence sur les états financiers des normes modifiées et des nouvelles normes comptables.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB, de même qu'une analyse, figurent ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables, tout en optimisant les rendements.

i) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Aux 31 décembre 2024 et 2023, le FNB n'avait pas d'exposition nette importante aux devises en raison de ses stratégies de couverture.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt, puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Le tableau suivant résume l'exposition du FNB au risque de taux d'intérêt, y compris les actifs du FNB classés selon la période à courir jusqu'à l'échéance :

Placements	Inférieur à 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Supérieur à 5 ans	Ne portant pas intérêt	Total
Au	(en milliers de dollars)					
31 décembre 2024	2 388	64 817	63 447	225 174	–	355 826
31 décembre 2023	3 213	46 192	77 805	198 807	–	326 017

Au 31 décembre 2024, l'actif net du FNB exposé au risque de taux d'intérêt était de 100,3 % (100,4 % au 31 décembre 2023).

Au 31 décembre 2024, le montant par lequel l'actif net du FNB aurait augmenté ou diminué si les taux d'intérêt en vigueur sur le marché avaient augmenté ou diminué de 1 %, en présumant un déplacement parallèle de la courbe de rendement, toutes autres variables demeurant constantes par ailleurs, était de 20 714 836 \$ (18 680 711 \$ au 31 décembre 2023). La sensibilité du FNB aux taux d'intérêt a été déterminée en fonction de la durée pondérée des placements en portefeuille. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée.

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-après présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Indice ICE BofA Merrill Lynch Canada Corporate Bond	3 056 079 \$	2 865 517 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

Analyse de la qualité du crédit

L'exposition du FNB au risque de crédit selon une notation désignée du portefeuille investi attribuée aux 31 décembre 2024 et 2023 était la suivante :

Cote de solvabilité attribuée aux titres de créance ou aux instruments dérivés	Pourcentage de la valeur liquidative (%)	
	31 décembre 2024	31 décembre 2023
AAA	4,8 %	3,1 %
AA	0,8 %	0,6 %
A	39,3 %	41,9 %
BBB	51,1 %	50,7 %
BB	4,4 %	4,2 %
Total	100,4 %	100,5 %

La notation désignée a été obtenue auprès de Standard & Poor's, de Moody's et (ou) de Dominion Bond Rating Service. Lorsque plus d'une cote de crédit a été attribuée à un même titre, la cote la plus basse a été retenue. Le risque de crédit est géré en traitant avec des contreparties que le FNB estime solvables et en surveillant régulièrement l'exposition aux risques. Au 31 décembre 2024, le risque maximal auquel le FNB était exposé eu égard à un émetteur correspondait à 5,8 % (5,3 % au 31 décembre 2023) de son actif net.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire de placements en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB sont exigibles dans les 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui sont évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur aux 31 décembre 2024 et 2023 :

	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers						
Obligations	–	351 580 683	–	–	321 582 734	–
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	306 966	–	–	546 541	–
Contrats de change à terme	–	–	–	–	10 780	–
Total des actifs financiers	–	351 887 649	–	–	322 140 055	–
Total des passifs financiers	–	–	–	–	–	–
Actifs et passifs financiers, montant net	–	351 887 649	–	–	322 140 055	–

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours des exercices présentés. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de l'exercice est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Aux 31 décembre 2024 et 2023, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
31 décembre 2024	13 493 120 \$	14 184 522 \$
31 décembre 2023	40 537 680 \$	43 047 654 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Le tableau ci-après présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les exercices clos les	31 décembre 2024	Pourcentage du revenu brut	31 décembre 2023	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	21 453 \$		36 670 \$	
Retenues fiscales	(117)	0,55 %	(140)	0,38 %
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
Banque Canadienne Impériale de Commerce	(8 527)	39,75 %	(14 601)	39,82 %
Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB	12 809 \$	59,70 %	21 929 \$	59,80 %

8. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts de cette catégorie du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. Le risque de liquidité du FNB attribuable aux parts rachetables est décrit à la note 5.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Pendant les jours de bourse applicables, tels qu'ils sont définis dans le prospectus du FNB, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque jour ouvrable à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 9 h 30 (heure de l'Est).

Le FNB doit distribuer tout bénéfice net et tout gain en capital qu'il a réalisé au cours de la période. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et ces distributions sont soit versées en trésorerie, soit réinvesties par les porteurs de parts dans des parts additionnelles du FNB. Les gains en capital réalisés nets, le cas échéant, sont habituellement distribués aux porteurs de parts en décembre de chaque année. Les distributions annuelles des gains en capital ne sont pas versées en trésorerie, mais sont plutôt réinvesties et comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions ou du réinvestissement des distributions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Exercice	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2024	32 687 524	5 229 517	(3 325 000)	34 592 041	33 977 176
2023	34 407 590	10 279 934	(12 000 000)	32 687 524	36 104 738

9. CHARGES

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,50 % de la valeur liquidative des parts du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Le sous-conseiller est rémunéré à même les frais de gestion pour les services qu'il a fournis, sans autre coût pour le FNB. Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Autres charges

À moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les rembourse, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les droits de licence relatifs à un indice (le cas échéant), les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, les retenues fiscales ainsi que les honoraires payables à des fournisseurs de services dans le cadre de questions de conformité réglementaire et de fiscalité dans les territoires étrangers.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 sont les suivants :

Exercice clos le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
31 décembre 2024	18 \$	néant \$	néant \$
31 décembre 2023	250 \$	néant \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB aux 31 décembre 2024 et 2023 figurent aux états de la situation financière.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

11. GARANTIES DÉTENUES PAR LES NÉGOCIANTS-COMMISSAIRES EN CONTRATS À TERME

Le FNB pourrait détenir des comptes auprès de négociants-commissaires en contrats à terme, afin que ces derniers procèdent à la négociation de contrats à terme. Le cas échéant, la négociation de contrats à terme comprend, sans pour autant s'y limiter, les contrats à terme sur titres à revenu fixe et sur devises à des fins de couverture. Les négociants-commissaires exigent le maintien de dépôts de couverture minimaux. Ces exigences sont satisfaites par la garantie donnée par le FNB et détenue par ces négociants-commissaires. Les garanties détenues par les négociants-commissaires sont prises en compte au poste « Dépôts de couverture » aux états de la situation financière. Aux 31 décembre 2024 et 2023, les garanties détenues par les négociants-commissaires se détaillaient ainsi :

Au	Garanties détenues par les négociants-commissaires
31 décembre 2024	1 661 \$
31 décembre 2023	1 592 \$

12. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

13. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2024, le FNB disposait de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital, les pertes autres qu'en capital expirant comme suit :

Pertes en capital	Pertes autres qu'en capital	Année d'expiration des pertes autres qu'en capital
17 780 848 \$	–	–

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

14. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Au 31 décembre 2024, le FNB n'avait pas d'instruments financiers admissibles à une compensation. Le tableau ci-après présente les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 31 décembre 2023. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2023	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	10 780	–	10 780	–	–	10 780
Passifs dérivés	–	–	–	–	–	–

15. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs.

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence notable sont classés comme filiales ou entités associées, respectivement. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers. Le FNB ne fournit pas un soutien financier à ses filiales ou entités structurées non consolidées et il n'a pas l'intention de fournir un tel soutien financier ou autre soutien que ce soit.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Aux 31 décembre 2024 et 2023, le FNB n'avait pas d'exposition à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

—
GLOBAL X INVESTMENTS CANADA INC.
55, AVENUE UNIVERSITY, BUREAU 800 |
TORONTO, ON M5J 2H7

—
1-866-641-5739 OU
416-933-5745
INFO@GLOBALX.CA

GLOBAL X
par Mirae Asset